



PARTICIPATION POUR UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE ENFANT OU ADULTE POUR LA SAISON 2025/2026

Cadre à remplir par le salarié

Nom de l'agent TOTAL :

Matricule/IGG : Tél :

RN

Mail :

UGO

ATTESTATION À FAIRE REMPLIR PAR L'ORGANISME

Nous, soussignés :

Certifions que :

Nom et prénom :

Est inscrit (e) à notre activité :

Pour la période du :

Pour une cotisation annuelle de :

VIREMENT AU NOM DU CLUB (Joindre obligatoirement un RIB)

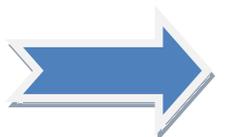
CHEQUE AU NOM DU CLUB (Aucun chèque au nom du salarié(e))

Date, Signature et Cachet de l'organisme

RMB N°: N° du chèque :

Remis au salarié le :

Signature du salarié





RÉGLEMENT PARTICIPATION POUR **UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE**

2 participations par enfant* à charge fiscalement

1 participation par adulte

Le C.S.E. participe à hauteur de 80% de la cotisation sportive ou culturelle.

La participation maximum est de 40 € par activité, par an et par bénéficiaire.

Attestation à faire remplir obligatoirement par l'organisme sportif ou culturel.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

- Attestation dûment remplie par l'organisme sportif ou culturel.
- ***Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 18 ans si celui-ci n'a pas déjà été fourni.**

